



ASSOCIATION EAU TOURAINE
5 RUE DES PERVENCHES
37 300 JOUÉ-LÈS-TOURS

eau-touraine@laposte.net
<https://www.eau-touraine.fr/>

le 24 novembre 2020

LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Rappel de nos principes de base : l'eau c'est la vie, c'est un bien commun de l'humanité, elle ne doit pas être une marchandise, encore moins un bien financier.

C'est une responsabilité essentielle, les enjeux sont importants : fournir aux usagers une eau de bonne qualité, en quantité suffisante, à un prix abordable, tout en les maintenant informés, voire associés aux évolutions du service.

QUEL EST LE CONTEXTE GÉNÉRAL ?

Depuis des mois, des mouvements sociaux aspirent au travers de revendications diverses vers :
Plus de démocratie et de participation.

La prise en compte du pouvoir d'achat, dégradé en cette période de crise. C'est un élément sensible et le tarif de l'eau en fait partie.

Le souci majeur de la Santé

La proximité des services publics.

La transparence de la gouvernance de ces services.

Vers un grand monopole privé de l'eau ?

Pendant l'été 2020, nous avons assisté à une séquence (dont la fin reste inconnue) digne d'une mauvaise série télévisée mettant en scène 3 entreprises connues du grand public :

Engie, vendeur d'une part de ses actions dans Suez

Véolia, acheteur « hostile » de ces actions

Suez, en risque de disparaître dans le groupe Véolia, avec un rachat du service eau de Suez par le fonds d'investissement Méridiam!

Or, Véolia est le délégataire de tous les contrats privés de la Métropole.

Que va devenir le principe de concurrence dans ce contexte ?

Dans le département d'Indre-et-Loire,

de vastes territoires ont choisi de gérer leur service de l'eau et assainissement par une régie unique :
Lochois, Chinonais, ville de Montlouis ...

certains sont en attente : tout le nord et nord-ouest du département, Touraine val de Vienne, Touraine vallée de l'Indre ...

LA MÉTROPOLE TOURANGELLE FACE À SES CHOIX

la compétence de l'eau potable a été transférée des Communes à la Métropole en janvier 2017, après l'assainissement en 2000.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'information sur l'avenir de la gestion du service public de l'eau potable: contrats de DSP ou Régie ?

Des échéances arrivent dans un court délai, compte-tenu du temps nécessaire pour s'y préparer.

Quelques dates :

fin du contrat de Ballan-Miré, 31 décembre 2021

fin du contrat de l'ancien syndicat de Savonnières-Druyes-Villandry : 31 décembre 2022

Berthenay : 31 décembre 2024

Nous demandons que la réflexion se fasse de façon globale sur ces communes afin de travailler vers l'intégration de leurs services dans la Régie existante de la Métropole.

L'entretien du patrimoine acquis au fil des années est nécessaire. Cela concerne les 28 usines de production de la Métropole (lit de la Loire et du Cher, forages profonds), 43 réservoirs répartis sur toutes les communes, 1800 Km de réseau et 106000 branchements.

une attention particulière sera portée sur :

- la diminution des puisages de la nappe profonde du Cénomaniens à protéger car constituant une réserve longue à se reconstituer),
- la protection des zones de captage réclamant des investigations à l'initiative des élus et de la population, longues et complexes, ignorées par les délégataires, car relevant du bien commun.
- un haut niveau d'investissement, notamment sur les réseaux de distribution et leurs interconnexions.

Investissements indispensables afin de conserver une eau de bonne qualité et en quantité suffisante, dans le contexte de canicules et de pollution actuel.

Une autorité commune et homogène est nécessaire pour prendre les décisions sur l'ensemble du territoire et mener à bien ce travail de façon efficace.

POURQUOI UNE RÉGIE ?

Le principe de « l'eau paye l'eau » : les recettes générées par les consommations des usagers sont entièrement affectées au service de prélèvement, distribution et administration de l'eau.

Mais dans une DSP, une partie de ces recettes paye des actionnaires sans que la part de ce montant soit connu.

Dans une Régie, toutes les recettes sont investies pour l'eau avec un tarif raisonnable.

Les élus gardent la maîtrise totale sur la gestion du service, sans avoir à surveiller le respect d'un contrat par rapport aux orientations politiques choisies.

Les investissements (réseaux, usines, ...) sont suivis en direct et font l'objet d'appels d'offre qui peuvent faire baisser les prix (dans la DSP, le délégataire choisit ses entreprises).

La Régie permet une plus grande souplesse des décisions : les élus peuvent faire des choix non prévus au départ sans négocier des avenants, souvent coûteux, au contrat.

Les tarifs doivent dans tous les cas de figure être harmonisés et une gestion en direct sera plus simple pour une évolution dans le temps « sereine et en douceur » les plus bas devant augmenter.

La possibilité d'associer les usagers aux décisions (participation aux conseils et commissions ou autres) est plus facile.

Les compétences pour mettre en œuvre la bonne gestion du service : c'est souvent un souci évoqué, mais ce sont les personnels compétents dans le domaine de l'eau qui gardent cette compétence technique dans le service en Régie comme en DSP privée.

Exemple : l'assainissement à Tours Métropole, dont la gestion est en régie (avec des prestations réalisées par le privé), avec un passage sans problème technique du privé (pour certaines communes) au public dans la décennie 2000.

L'intérêt général du service public est finalement mieux respecté dans une gestion en Régie que dans une DSP.

Vous pouvez agir, confiants dans les capacités des élus et des personnels et affirmer :
OUI NOUS le POUVONS !

Pour le Conseil d' Administration
la Présidente
Denise Ferrisse



